



8 mars 2022

n°176



## ACTUALITES

### Droits des patients et démocratie en santé : 20 ans déjà

La loi 2002-303 du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, a établi et précisé les droits des patients dans le secteur sanitaire, comme le droit à l'information ou le droit au consentement du patient. Elle a aussi créé des structures de consultation rassemblant professionnels et représentants d'usagers dans chaque établissement sanitaire. Ces structures sont à présent les Commissions des usagers. Les représentants de ces derniers doivent appartenir à des associations agréées par le Ministère chargé de la santé. La FNAR est agréée et fait partie de France Assos Santé (FAS) qui regroupe la plupart des associations agréées après un parcours exigeant.

FAS a organisé le 3 mars une journée de bilan et de perspectives de la démocratie en santé après 20 ans. Il y a encore du travail pour étendre le champ de la représentation des usagers (soins à domicile, médico-social par exemple). Nous y participons !

Sylvain Denis

## CFR Retraites

### Réforme des retraites : débloquage indispensable, rapidement !

Depuis début février notre inconfortable attente d'explicitations du Chef de l'État au sujet de son concept de remplacement des 42 régimes actuels par seulement 3 « grands régimes »

(secteur privé, fonction publique, indépendants) ne nous a pas permis de comprendre comment un tel système serait organisé, piloté et, des points de vue de sa solidité financière à long